

المملكة المغربية المكتب الوطني للسلا مة الصحية للمنتجات الغدائية

N°: GU

188

ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

0 8 FEV 2022

AUTORISATION DE VENTE Nº H08-0-003

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;

Vu la loi 34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques promulguée par le Dahir N° 1.21.67 du 03 Hija 1442 (14 juillet 2021) ;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ; Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Journada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole ; Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 24/12/2021.

DECIDE

<u>Article 1</u>: Le produit dénommé «POINTER GEO » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial:	POINTER GEO		
Matière(s) active(s):	Lambda cyhalothrine (0,4%)		
Formulation :	Granulé (GR)		
Tableau toxicologique:	С		
Numéro d'homologation :	H08-0-003		
Détenteur du produit :	ALFACHIMIE		
Fournisseur:	SIPCAM INAGRA SA		

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	DAR (j)	Mode Traitement	Epoque
Betterave à sucre	Insectes du sol : Taupins	15 kg/ha	1	Non requis	Traitement du sol	au moment du semis

<u>Article 2</u>: La présente autorisation de vente est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.

Article 3: Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente autorisation de vente est valable jusqu'au 22/12/2025.



ONSSA

E DIRECTEUR O ENERA DE L'OPFICE
NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE
DES RODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah

EN 32*/HP-AV/12/C

الل دارة الهركزية شارع حام أحمد الشرقاوس ـ أكدال ـ الرباط ـ المغرب

atac

Classification du produit :

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses

- Le produit « POINTER GEO » doit être renfermé dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrite en caractères apparents.

- Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux

Pictogrammes	de danger
	2
(300)	

Mentions de dangers
H301: Toxique en cas d'ingestion H331

H313: Peut-être nocif par contact cutané

H318: Provoque des lésions oculaires graves

H331: Toxique par inhalation

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets à long terme

Mode d'action du produit

- « groupe 3 » selon l'IRAC. Agit les modulateurs des canaux sodium.

- Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer les mêmes matières actives ou d'autres matières actives classées dans les mêmes groupes sur la même culture durant la même saison.

* Précautions à prendre :

Pictogrammes des Equipements de Protection Individuelle



Conseils de p	rudence				
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette				
P102	Tenir hors de portée des enfants				
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions				
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine				
P261	Éviter de respirer les poussières et les brouillards				
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements				
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation				
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit				
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé				
P273	Éviter le reiet dans l'environnement				
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et des bottes				
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon				
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer				
P305+P351+ P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer				
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Numéro du centre antipoison : 0801 000 180				
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/consulter un médecin.				
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation				
P391	Recueillir le produit répandu				
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche				
P405	Garder sous clef				



EN 32*/HP-AV/12/C